



Première plénière du CLSM : le Pays Nivernais Morvan structure sa réponse en santé mentale



Un territoire confronté à de fortes fragilités

Le territoire du Pays Nivernais Morvan a franchi une étape importante avec la tenue de la première réunion plénière du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Cette instance, inscrite dans le Contrat Local de Santé du Pays Nivernais Morvan, marque le lancement d'une dynamique collective destinée à mieux coordonner les acteurs autour des enjeux de santé mentale sur un territoire confronté à de fortes fragilités sociales et géographiques.

Porté par un comité de pilotage réunissant notamment le Pays Nivernais Morvan, le Centre hospitalier Pierre Léo, l'APIAS et la communauté de communes, ce CLSM est présidé par l'élue Juliette Noirot. Le choix de démarrer cette expérimentation sur le territoire Morvan Sommets et Grands Lacs n'est pas anodin. Les intervenants ont rappelé qu'il s'agit d'une « zone blanche » en matière d'accès aux soins spécialisés, marquée par l'éloignement des services, les difficultés de mobilité, l'isolement social ou encore les problématiques d'addictions et de logement.

Une démarche construite avec les élus

Cette première plénière avait pour objectif de poser les bases d'une démarche participative associant élus, professionnels de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux. Les élus du territoire ont été placés au cœur du diagnostic territorial à travers des entretiens individuels et des temps d'échanges collectifs. Une méthode saluée pour sa proximité avec les réalités du terrain.

Au fil des discussions, un constat est rapidement apparu : la santé mentale reste une notion parfois difficile à définir pour les élus confrontés à des situations très diverses. Crises psychiatriques, isolement, addictions, burn-out, violences intrafamiliales, précarité ou encore problématiques liées au vieillissement et au handicap : les situations rencontrées sur le territoire nécessitent souvent des réponses individualisées et une meilleure lisibilité des ressources existantes.

Un besoin de coordination et de visibilité

Les élus ont notamment exprimé un besoin fort

de clarification des interlocuteurs mobilisables et des dispositifs existants. Plusieurs participants ont d'ailleurs rappelé que les ressources recensées lors du diagnostic ne constituaient pas une liste exhaustive, mais reflétaient avant tout les acteurs connus et identifiés par les élus rencontrés. Un constat qui souligne l'importance de renforcer l'interconnaissance entre professionnels.

Les échanges ont également mis en lumière le sentiment d'isolement que peuvent ressentir certains élus ou professionnels confrontés à des situations complexes, parfois dans l'urgence. Face à ces réalités, le CLSM entend devenir un espace de partage des pratiques, de soutien et de coordination territoriale.

La formation comme priorité

Autre enseignement majeur de cette réunion : la nécessité de former davantage les acteurs de proximité. Les échanges ont mis en lumière une attente importante autour des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Si une session dédiée aux jeunes sera maintenue début juin à Corbigny, une autre session initialement prévue mi-juin sera finalement reportée à l'automne. Les besoins exprimés par les élus se dirigent davantage vers des formations « standard », plus adaptées aux situations auxquelles ils sont confrontés au quotidien.

À l'issue de cette plénière, plusieurs élus ont déjà manifesté leur intérêt pour participer à ces futures sessions de formation, preuve d'une volonté de montée en compétence sur ces questions encore trop souvent difficiles à appréhender.

Des outils concrets pour répondre aux situations complexes

Cette première plénière a également permis d'annoncer plusieurs outils destinés à améliorer la coordination territoriale : création d'un annuaire partagé, élaboration d'un guide pratique à destination des élus, constitution de groupes de travail thématiques autour notamment des addictions ou du logement, mais aussi mise en place d'une « cellule cas complexes ».

Cette commission, qui se réunira tous les trois mois à partir du 23 juin prochain, aura pour mission

de réunir les différents acteurs concernés par des situations particulièrement difficiles afin de construire collectivement des réponses adaptées. Une initiative largement saluée tant pour les élus et professionnels qui disent se retrouver régulièrement « en première ligne » face à des situations humaines complexes.

Une dynamique collective désormais engagée

Au-delà des dispositifs annoncés, cette première réunion plénière a surtout confirmé une volonté commune : celle de mieux travailler ensemble pour faire de la santé mentale un enjeu partagé de proximité, dans un territoire rural où les besoins sont importants mais où les dynamiques collectives commencent désormais à se structurer durablement.

A vos agendas



Vendredi 2 octobre 2026 à 12h30 :

Les manifestations psychologiques en soins palliatifs : dépression, anxiété, confusion
Animé par **Wassim Hallak** – psychologue clinicien titulaire d'un Diplôme Universitaire en psycho-oncologie

Vendredi 13 novembre 2026 à 12h30 :

Hospitalisation et soins psychiatriques sous contrainte
Animé par **Alain Vernet** – Psychologue et Professeur Émérite à l'Université de Tours

Vendredi 11 décembre 2026 à 12h30 :

L'intimité dans le soin et le soin dans l'intimité
Animé par **Wassim Hallak** – psychologue clinicien diplômé en éthique